



Toulouse, 03/12/2012

Communiqué de presse :

**Après la cession d'activité décidée entre THALES et GFI,
M. ROUAIX, PDG de GFI choisit LA PROVOCATION**

Les salariés ex-THALES transférés à GFI depuis 1 mois et demi, n'ont pas attendu longtemps pour comprendre le (mauvais) sort qui leur sera réservé dans GFI.

M. Rouaix, PDG de GFI, a, lors des présentations faites aux salariés, dévoilé très crûment la stratégie qu'il allait mettre en œuvre. Le discours musclé du PDG de GFI est bien loin des promesses de THALES. En guise de bienvenue chez GFI, voici des extraits rapportés par les salariés présents :

« La seule loi est la loi du marché » « Je prends sur le marché tout ce que les autres SSII du SYNTEC ne veulent pas », cette stratégie est en contradiction complète avec les profils transférés et la volonté de monter dans l'échelle de valeur annoncée par GFI et Thales pour convaincre les salariés d'accepter le transfert.

« Il faut une démarche positive d'intégration et non passive », « Je vais vous soulager du fardeau que sont vos statuts sociaux trop favorables », « je ne veux pas de syndicats négatifs » la transition sera donc musclée et l'arrivée dans le monde des SSII pour des populations plus formées à la logique industrielle que de services, semble bien difficile, voire impossible. C'est le pire scénario qu'on pouvait imaginer qui va se mettre en œuvre.

Si on ajoute à cela, un malaise lié à de réelles difficultés sur un bon nombre de contrats privés des compétences qui ont préféré démissionner, des procédures administratives bloquées dans les achats, le client Thales qui observe la situation sans fournir les habituels contrats de fin d'année et le client Airbus qui manifeste des premiers signes d'impatience, la situation lors de ces premiers jours de transfert est bien sombre pour des salariés qui majoritairement avaient dénoncé un projet incohérent. Le Ministère du redressement productif a été interpellé maintes fois et n'a pas tranché dans le sens de la continuité des activités et des revendications des salariés.

Alors que les Organisations Syndicales de Thales Services contestent depuis le début la validité du transfert collectif au regard de l'article L.1224-1 du Code du Travail, l'inspecteur du travail interrogé sur le transfert des élus, a observé que les conditions du transfert collectif n'étaient pas réunies et a donc logiquement refusé leur transfert.

La stratégie décidée en haut lieu par Messieurs Vigneron et Rouaix est bien la chronique d'une catastrophe humaine et économique annoncée depuis plus d'un an.

Contacts

CGT	:	Athéna Lartigue	(05 61 19 44 53 ou 06 84 18 44 73)
CFDT	:	Philippe Chrétien	(05 61 19 78 27 ou 06 16 76 43 68)
CFE-CGC	:	Jean-Michel Décatoire	(05 62 88 75 21 ou 06 86 26 79 02)